

REGLEMENT DE JEU DU PANZANI – GRAND RAID 2026 –
« Cadeau 2 billets d’avion aller-retour La Réunion-Maurice à
gagner d’une valeur maximum de 450€ chacun »
du 28/09/2026 au 18/10/2026
JEU SANS OBLIGATION D’ACHAT

ARTICLE 1 – Organisation du Jeu

La société PANZANI, société par actions simplifiée, au capital de 3.585.180 € immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 961 503 422, ayant son siège social 141 Cours Gambetta 69003 Lyon (ci- après « **PANZANI** ») organise un jeu-concours sans obligation d’achat (ci-après le « **Jeu** ») du 28/09/2026, à partir de 8 :30 heures, jusqu’au 18/10/2026 à minuit (ci-après la « **Durée du Jeu** ») selon les modalités définies au sein du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

ARTICLE 2 – Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu implique l’acceptation entière et sans réserve du Règlement et de l’arbitrage de PANZANI pour son interprétation et son application. En conséquence, le participant s'engage à respecter les conditions du Règlement, les conditions générales d’utilisation du site lui permettant d’accéder au Jeu, et déclare répondre à toutes les conditions de participation au Jeu.

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques majeures, disposant d’une adresse email valide.

Les membres et salariés de PANZANI, de ses prestataires, et les membres de leur famille respective, ne ~~peut~~ participer au Jeu.

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du Jeu.

Les participants sont informés qu’une participation frauduleuse sera susceptible d’être caractérisée en cas de redondance du nom et/ou de l’adresse mail et/ou de l’adresse postale et/ou de l’adresse IP.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit remplir les conditions cumulatives suivantes, avant la fin de la Durée du jeu :

- Se connecter pendant la Durée du Jeu à la page <https://www.panzani-grandraid.com>
- S’inscrire en saisissant ses coordonnées, à savoir : Civilité, Nom, Prénom, adresse email.
- Accepter le Règlement.

La participation au Jeu est prise en compte à l’issue des étapes précitées lorsque le participant clique sur « valider ».

Le respect des conditions susmentionnées est impératif. Le participant est identifié par les coordonnées renseignées lors de sa participation, qui relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 4 – Description des lots

PANZANI met en jeu 2 billets d’avion aller-retour La réunion - l’Ile Maurice d’une valeur maximum de 450€ chacun.

Toute personne ne résidant pas sur l'île de la Réunion s'engage à prendre à sa charge les frais de déplacement de son domicile jusqu'à l'île de la Réunion.

PANZANI se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par d'autres lots d'une valeur équivalente si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

Les lots ne sont pas échangeables contre un objet ou une quelconque autre valeur monétaire.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants - Modalités d'attribution des lots.

Les lots mis en jeu par PANZANI seront attribués par tirage au sort parmi les participants au jeu.

Les deux tirages au sort auront lieu à la date suivante (PANZANI se réservant le droit de modifier la date du tirage au sort en cas de besoin) :

- 15 jours à partir du 19/10/2026 – Tirage au sort.

Deux (2) personnes seront ainsi désignées par tirage au sort et seront définitivement considérées comme gagnantes après vérification de leur éligibilité aux gains par PANZANI.

Les gagnants seront informés individuellement du résultat du tirage au sort par e-mail, à l'adresse mail qu'ils auront renseignées lors de leur inscription, au plus tard 4 semaines après le tirage au sort. Toutes les modalités d'obtention du lot leur seront indiquées dans cet e-mail. Il incombe exclusivement à chaque participant de procéder à la vérification régulière de sa boîte mail ainsi que du dossier « SPAM ».

Si le ou les gagnants ne se manifestent pas dans le délai imparti ou ne souhaitent pas bénéficier de leur lot ou ne répondent pas aux conditions de participation, le lot sera considéré comme abandonné et PANZANI contactera un gagnant réservataire, dans l'ordre du tirage au sort.

Dans ce cas, le premier gagnant désigné perd le bénéfice du lot, sans aucune indemnisation de la part de PANZANI sous quelque forme que ce soit.

Au surplus, si les coordonnées fournies au moment de la participation s'avéraient incomplètes ou erronées, PANZANI ne pourrait en aucun cas voir sa responsabilité engagée et serait libérée de toute obligation de faire parvenir les instructions pour la récupération du lot si le participant concerné était désigné gagnant.

En outre, PANZANI ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de retard ou de défaillance dans l'expédition et l'acheminement d'un lot lorsque ce retard ou cette défaillance ne lui est pas imputable.

Les lots non réclamés ne seront pas remis en jeu.

ARTICLE 6 - Responsabilité

La responsabilité de PANZANI est strictement limitée à la délivrance des lots valablement gagnés par les gagnants désignés.

PANZANI décline notamment toute responsabilité pour tous les incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et ce quelle qu'en soit la cause, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

PANZANI ne serait être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française ou de toute circonstance indépendance de sa volonté qui la conduirait à modifier ou annuler le Jeu.

PANZANI se réserve le droit, sans que sa responsabilité soit engagée, d'écourter, de différer, modifier, proroger, ou annuler le Jeu, ses règles et les dotations à sa seule discrétion.

ARTICLE 7 – Réseau internet

PANZANI rappelle aux participants du Jeu les caractéristiques et les limites des réseaux Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ces réseaux.

Plus particulièrement, PANZANI ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

PANZANI ne saurait davantage être tenue responsable au cas où une ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

PANZANI met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage, d'envoi d'e-mails erronés aux participants...), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site, de tout dysfonctionnement des réseaux Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique de la participante, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur le site internet <https://www.panzani-grandraid.com> et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le site accueillant le Jeu, ou d'affecter le bon déroulement de l'opération est contraire aux principes du droit civil et peut constituer une infraction pénale.

Si pour quelque raison que ce soit les sites accueillant le Jeu présentaient des dysfonctionnements résultant notamment d'un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle de PANZANI ou plus généralement en cas d'agissements d'un participant ou de toute autre personne qui affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu, PANZANI se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu. Il est rigoureusement interdit de participer au Jeu via des connexions

automatiques successives ou concomitantes effectuées à partir d'une ou plusieurs adresses IP fixes ou flottantes.

ARTICLE 8 – Règlement

Le Règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Pendant toute la Durée du Jeu, le Règlement pourra être consulté sur le site internet :

<https://www.panzani-grandraid.com>

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant le Jeu.

Si une des clauses du Règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le Règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

ARTICLE 9 Application du Règlement - Fraude

Toute participation au Jeu qui serait contraire, de quelque manière que ce soit, à l'une des clauses de ce Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner droit à aucun gain. PANZANI se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

PANZANI se réserve le droit de demander aux participants des informations complémentaires nécessaires au contrôle d'une fraude éventuelle.

ARTICLE 10 – Informatique et libertés

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par PANZANI, responsable de traitement et destinataire des données. Les données collectées sont celles communiquées par le participant (voir article 3 – modalités de participation) ainsi que l'adresse IP. La base légale de ce traitement est le présent règlement et l'intérêt légitime de Panzani de faire respecter le règlement du jeu et de limiter les risques de fraude.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées en vue des finalités suivantes :

- gérer l'inscription des participants via la page de jeu <https://www.panzani-grandraid.com>
- identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle
- se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données sont communiquées à PANZANI ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par PANZANI, pour les besoins de l'organisation du jeu ou la remise des lots, à savoir : Agence DOMINO, auto-entrepreneur Adrien Frédéric.

Les données des participants ne seront pas transférées hors de l'Espace Economique Européen.

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à la société organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice. Elles ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales et ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de leurs données après leurs décès. Ils peuvent en outre retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données.

Ces droits s'exercent en écrivant à PANZANI, par e-mail à l'adresse suivante : donneespersonnelles@panzani.fr

Les participants, s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés, disposent également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL) à 3 Place deFontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 11 – Contestations - Litiges

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation concernant le Jeu devra être adressée par courrier à PANZANI dans un délai ne pouvant excéder un mois à compter de la fin de la Durée du Jeu. Toute contestation ou réclamation qui parviendrait à PANZANI passé ce délai ne sera pas prise en compte.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du Règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera du tribunal compétent.

*